

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE KAUTERGERSHEIM



02/12/2025

REGISTRE DES ARRÊTÉS

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT
N° 91/2025/PERM

**Portant sur la mise en place de ralentisseurs de type « Coussins Berlinois »
et d'une section de voie limitée à 30km/h
Commune de Krautergersheim, en agglomération**

Le Maire de la Commune de Krautergersheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
VU le code de la route ;

CONSIDERANT que le trafic routier est important dans ce secteur ;

CONSIDERANT qu'il convient de sécuriser cette entrée du village ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDERANT que la mise en place de ralentisseurs de type « Coussins Berlinois » et l'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur la route d'Obernai (RD 207) à proximité de la rue des Faisans, permettront de renforcer la sécurité.

A R R È T E

ARTICLE 1

Un ralentisseur composé de deux coussins berlinois sera installé sur la route d'Obernai (RD 207) entre le n°9 et l'intersection avec la rue des Faisans.

Dans ce périmètre de voie, une limitation de vitesse à 30km/h sera instaurée dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 2

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation verticale réglementaire

ARTICLE 3

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Le Maire et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du département du Bas-Rhin
- M. le Sous-Préfet de Sélestat Erstein
- M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin
- le Centre d'entretien et d'intervention de Barr
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- M. le Chef de la Police Municipale d'Obernai

Fait à Krautergersheim, le 2 décembre 2025

Le Maire, René HOELT

